



L'an deux mille vingt-six le 9 du mois d'avril, à 18h30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné Salle Saint Nicolas à Champenoux.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – M. BOURGEOIS Sébastien – M. LEMOINE Anthony
M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie – M. MAGNIER Stéphane – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – Mme MARCHAL Astrid – Mme MILLET Prisca – M. GUEZET Philippe
M. IOHNER Christophe – M. WEIL Rémy – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique – M. GODEFROY Michaël – M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude - Mme ROBILLOT Fanny – M. BOUCHEZ Hubert -M. POIREL Patrick – M. FAGOT-REVURAT Yannick – Mme FOURCAUX Patricia – M. JOLY Philippe - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. VANESSON Jean François M. FRANCOIS Vincent
M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril – M. BERNARD Philippe – Mme RAMPON Catherine – M. GUILLAUME Geoffrey M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – LE GUERNIGOU Nicolas-Mme GEHLFUSS Virginie – M. MICHEL Olivier
Mme DEGUILI Sabine – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. THIRION Christian
M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – M. LOUIS Didier

L'assemblée dénombreait : **56 votants**

A été nommé secrétaire de séance : **Monsieur GUEZET Philippe**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 56

Présents : 56

Pouvoirs :

Excusés :

Votants : 56

Date d'affichage : 13 avril 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 56

Contre :

Absentions :

FINANCES

04_04_2026

Fixation des Indemnités de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que la communauté de communes regroupe entre 10 000 et 19 999 habitants :

- le montant de l'indemnité maximale de président s'élève à 48.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président s'élève à 20.63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité de conseiller délégué est compris dans l'enveloppe globale des indemnités Président et vice-Présidents ;

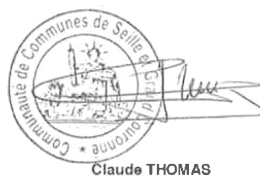
Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Fixe** les montants des indemnités de fonction des président, vice-présidents et des conseillers délégués comme suit :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur	Montant brut mensuel A titre indicatif au 01/04/2026
Président	48,75 %	2003.88 €
1 ^{er} Vice-Président	20,63 %	848.00 €
2 ^{ème} Vice-Président	20,63 %	848.00 €
3 ^{ème} Vice-Président	20,63 %	848.00 €
4 ^{ème} Vice-Président	20,63 %	848.00 €
5 ^{ème} Vice-Président	20,63 %	848.00 €
6 ^{ème} Vice-Président	20,63 %	848.00 €
7 ^{ème} Vice-Président	20,63 %	848.00 €
8 ^{ème} Vice-Président	20,63 %	848.00 €
9 ^{ème} Vice-Président	20,63 %	848.00 €
10 ^{ème} Vice-Président	20.63 %	848.00 €

- **Précise** que les indemnités sont acquises à compter du 10 avril 2026 date d'entrée en fonction et d'attribution des délégations aux vice-présidents et conseiller(s) délégué(s)
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget



Claude THOMAS
2026.04.15 10:01:54 +0200
Ref:10829849-16329355-1-D
Signature numérique
le Président